

Tableau 1

Événements et victimes ferroviaires

	Janvier			Cumulatif (Janvier)		
	2019	2018	2014-2018 moyenne	2019	2018	2014-2018 moyenne
Accidents	114	113	90	114	113	90
Collisions en voie principale	1	1	0	1	1	0
Déraillements en voie principale - 1-2 wagons*	7	5	5	7	5	5
Déraillements en voie principale - 3-5 wagons	0	0	1	0	0	1
Déraillements en voie principale - 6 wagons et plus	6	3	3	6	3	3
Accidents aux passages à niveau	16	18	17	16	18	17
Collisions hors d'une voie principale	14	13	10	14	13	10
Déraillements hors d'une voie principale - 1-2 wagons*	44	48	34	44	48	34
Déraillements hors d'une voie principale - 3-5 wagon	7	10	8	7	10	8
Déraillements hors d'une voie principale - 6 wagons et plus	3	2	2	3	2	2
Collisions / déraillements de véhicules d'entretien	6	5	3	6	5	3
Accidents à des employés / voyageurs	1	0	0	1	0	0
Accidents survenus à des intrus	3	4	3	3	4	3
Incendies / Explosions	3	0	1	3	0	1
Autres	3	4	3	3	4	3
Incidents	37	35	34	37	35	34
Déraillements en voie principale - 1-2 wagons* (aucun dommage)	0	0	0	0	0	0
Collision hors d'une voie principale (aucun déraillement, aucun dommage)	0	0	0	0	0	0
Déraillements hors d'une voie principale - 1-2 wagons* (aucun dommage)	15	19	18	15	19	18
Fuite de marchandises dangereuses	0	0	2	0	0	2
Aiguillage de voie principale en position anormale	3	0	0	3	0	0
Mouvement dépasse les limites d'autorisation	15	11	10	15	11	10
Mouvement non contrôlé de matériel roulant	4	2	1	4	2	1
Autres	0	3	2	0	3	2
Million de trains-milles (a)				7.56	6.97	6.99
Accidents / million de trains-milles				15.08	16.21	12.88
Accidents avec marchandises dangereuses**	18	12	12	18	12	12
Déraillements en voie principale	2	1	2	2	1	2
Accidents aux passages à niveau	1	2	1	1	2	1
Collisions hors d'une voie principale	9	1	4	9	1	4
Déraillements hors d'une voie principale	5	8	5	5	8	5
Autres	1	0	0	1	0	0
Accidents avec fuite de marchandises dangereuses	0	1	1	0	1	1
Accidents à des trains de voyageurs	4	3	5	4	3	5
Accidents impliquant un mouvement non contrôlé de matériel roulant	5	6	3	5	6	3
Morts à la suite d'accidents	6	1	2	6	1	2
Accidents aux passages à niveau	4	1	1	4	1	1
Accidents survenus à des intrus	2	0	1	2	0	1
Autres	0	0	0	0	0	0
Blessés graves à la suite d'accidents	6	8	5	6	8	5
Accidents aux passages à niveau	3	4	3	3	4	3
Accidents survenus à des intrus	1	3	2	1	3	2
Autres	2	1	0	2	1	0

Données produites le 26 février 2019.

Les moyennes quinquennales ont été arrondies. Les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des moyennes.

a. Les trains-milles sont approximatifs. (Source: Transports Canada)

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.

* En vertu des nouvelles exigences de rapport, tout déraillement doit être signalé. Le BST a examiné les déraillements et collisions jusqu'au 1er janvier 2014 et a catégorisé des occurrences avec des conséquences minimales comme des incidents à signaler incluant: les déraillements mettant en cause 1 ou 2 wagons, sans dommage subi par le matériel ou la voie; sans blessure; sans incendie et sans rejet de marchandises dangereuses.

Les collisions hors d'une voie principale, sans dommage subi par le matériel ou la voie; sans blessure; sans incendie; sans rejet de marchandises dangereuses et qui n'ont pas empiété sur la voie principale.

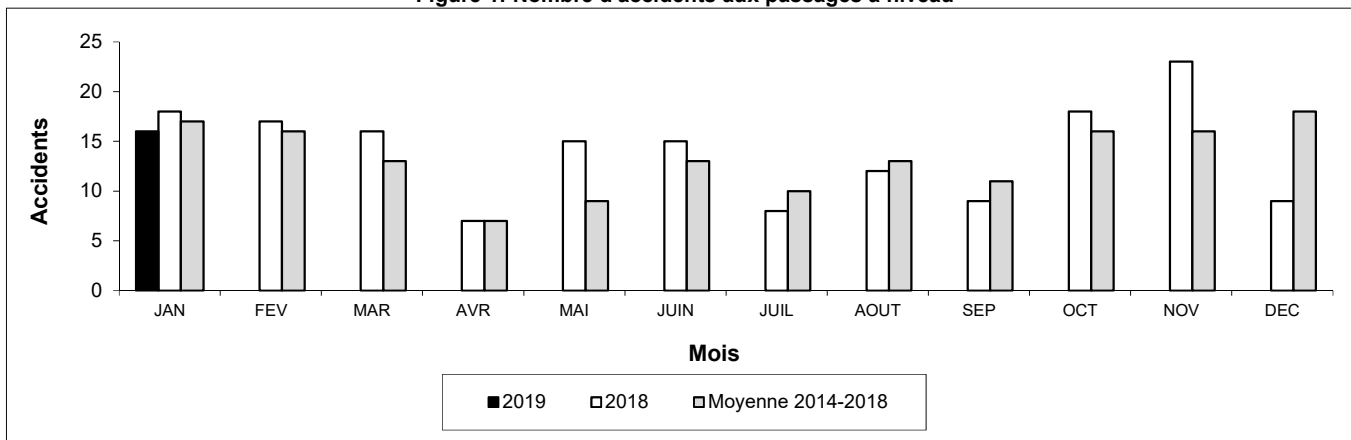
** Les règlements du BST ont été harmonisés avec l'article 8,4 du règlement sur le transport des marchandises dangereuses, en vertu duquel les incidents de fuite de marchandise dangereuse ne doivent être déclarés que dans les cas de risque de décès ou de blessure grave, d'évacuation ou de fermeture d'une installation de chargement de la marchandise dangereuse d'une route, une ligne de chemin de fer principale, ou une voie navigable principale.

Tableau 2

Accidents ferroviaires survenus aux passages à niveau et à des intrus

	Passage à niveau (dont le type est enregistré)				Passages à niveau		Intrus		
	2019 - cumulatif*				Cumulatif*		Cumulatif*		
	Public automatisé	Public passif	Privé	Ferme	2019	2018	2019	2018	
Terre-Neuve									
Accidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Morts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Blessures graves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse									
Accidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Morts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Blessures graves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nouveau-Brunswick									
Accidents	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Morts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Blessures graves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Québec									
Accidents	3	0	0	0	3	3	0	0	0
Morts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Blessures graves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Ontario									
Accidents	3	0	2	0	5	2	2	2	2
Morts	1	0	1	0	2	1	2	0	0
Blessures graves	1	0	0	0	1	0	0	1	1
Manitoba									
Accidents	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Morts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Blessures graves	0	0	0	0	0	1	0	0	0
Saskatchewan									
Accidents	1	2	0	0	3	3	0	0	0
Morts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Blessures graves	1	1	0	0	2	1	0	0	0
Alberta									
Accidents	1	0	1	0	2	2	1	1	1
Morts	1	0	0	0	1	0	0	0	0
Blessures graves	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Colombie-Britannique									
Accidents	2	1	0	0	3	6	0	1	1
Morts	1	0	0	0	1	0	0	0	0
Blessures graves	0	0	0	0	0	2	0	1	1
Territoires du Nord-Ouest									
Accidents	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Morts	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Blessures graves	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Canada									
Accidents	10	3	3	0	16	18	3	4	4
Morts	3	0	1	0	4	1	2	0	0
Blessures graves	2	1	0	0	3	4	1	3	3

Figure 1: Nombre d'accidents aux passages à niveau



Données produites le 26 février 2019.

*Le cumulatif inclut le mois de janvier seulement pour ce mois-ci.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport..

Tableau 3
Déraillements en voie principale par province*

	Cumulatif (Janvier)			Déraillements impliquant des march. dang. Cumulatif (Janvier)		
	2019	2018	2014-2018 moyenne	2019	2018	2014-2018 moyenne
	Canada	13	8	9	2	1
Terre-Neuve	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse	0	0	0	0	0	0
Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	0	0
Québec	1	1	2	0	0	0
Ontario	5	1	3	1	0	1
Manitoba	0	3	1	0	1	0
Saskatchewan	1	1	0	0	0	0
Alberta	2	1	1	0	0	0
Colombie-Britannique	4	1	1	1	0	0
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0	0

* Jusqu'à maintenant, aucun événement avec fuite de marchandises dangereuses n'est survenu en 2019 ou en 2018.

Figure 1: Nombre de déraillements en voie principale par mois

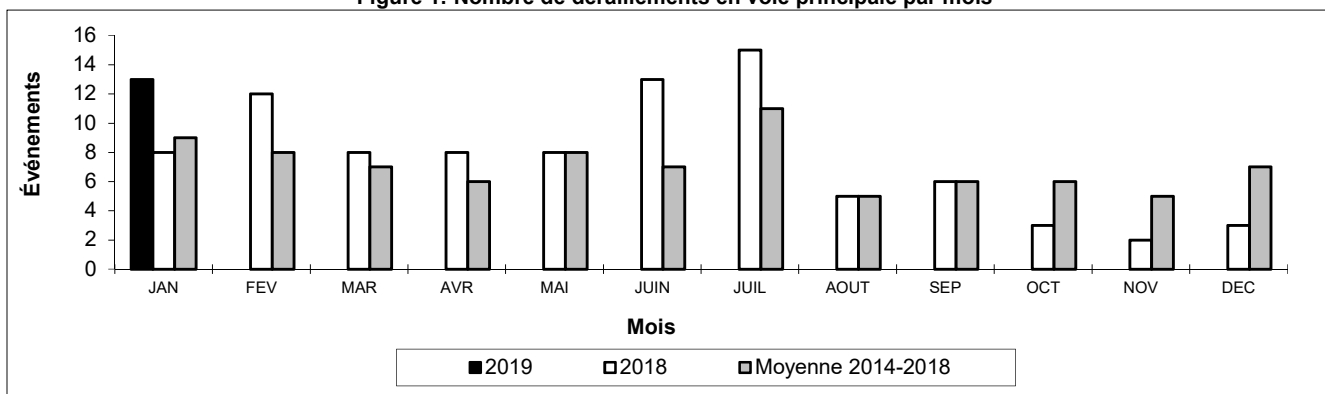
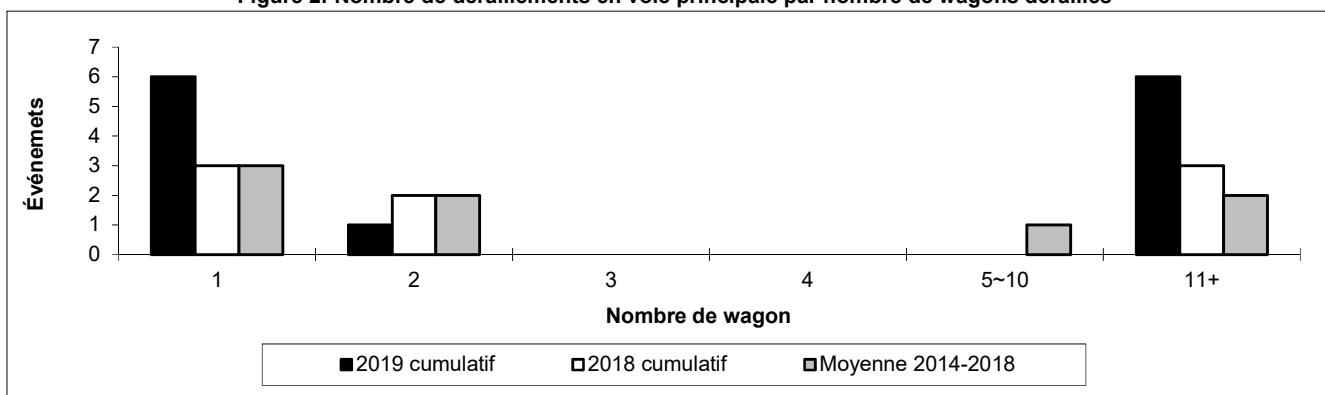


Figure 2: Nombre de déraillements en voie principale par nombre de wagons dérailés



Données produites le 26 février 2019.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.

* En vertu des nouvelles exigences de déclaration tous les déraillements sont à signaler.

Tableau 4
Collisions hors d'une voie principale par province

	Cumulatif (Janvier)			Collisions impliquant des march. dang. Cumulatif (Janvier)		
	2019	2018	2014-2018 moyenne	2019	2018	2014-2018 moyenne
Canada	14	13	10	9	1	4
Terre-Neuve	0	0	0	0	0	0
Nouvelle-Écosse	0	0	0	0	0	0
Nouveau-Brunswick	0	0	0	0	0	0
Québec	0	0	0	0	0	0
Ontario	3	3	2	2	0	1
Manitoba	2	2	3	0	0	1
Saskatchewan	2	0	1	2	0	0
Alberta	6	3	2	4	1	1
Colombie-Britannique	1	5	2	1	0	0
Territoires du Nord-Ouest	0	0	0	0	0	0

* Jusqu'à maintenant, aucun événement avec fuite de marchandises dangereuses n'est survenu en 2019 ou en 2018.

Figure 1: Nombre de collisions hors d'une voie principale par mois

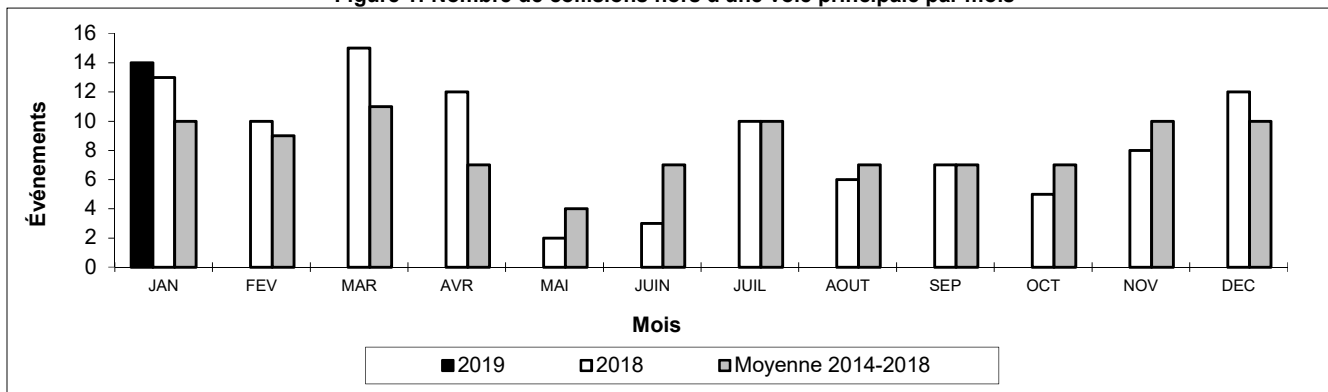
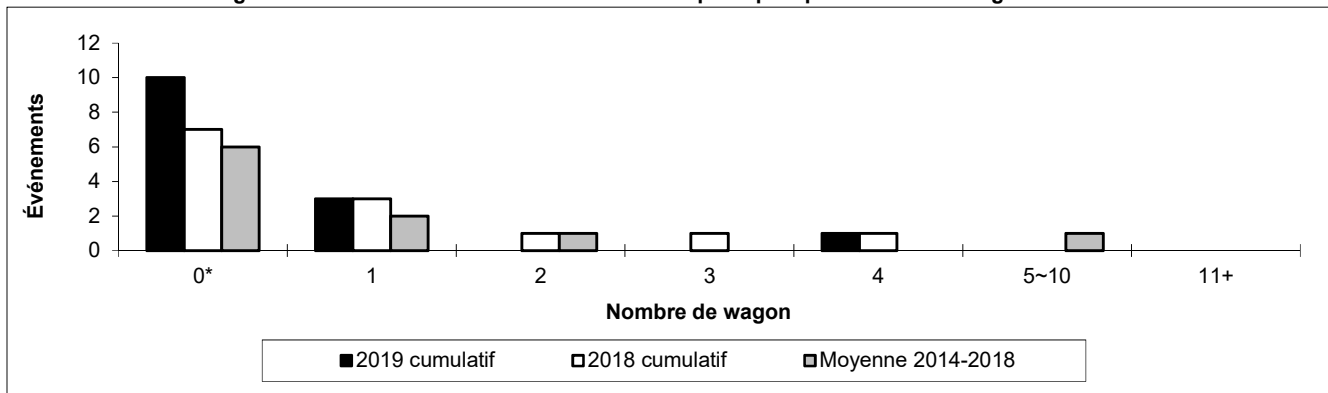


Figure 2: Nombre de collisions hors d'une voie principale par Nombre de wagons déraillés



Données produites le 26 février 2019.

* Nombre de collisions n'ayant pas entraîné de déraillement.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.

Tableau 5
Déraillements hors d'une voie principale par province*

	Cumulatif (Janvier)			Déraillements impliquant des march. dang. Cumulatif (Janvier)		
	2019	2018	2014-2018 moyenne	2019	2018	2014-2018 moyenne
	Canada	69	79	61	10	11
Terre-Neuve	1	2	1	0	0	0
Nouvelle-Écosse	0	1	0	0	1	0
Nouveau-Brunswick	1	0	0	0	0	0
Québec	16	21	11	3	4	1
Ontario	7	19	12	0	2	2
Manitoba	8	5	7	1	0	1
Saskatchewan	3	4	6	0	0	1
Alberta	18	14	14	4	2	3
Colombie-Britannique	14	13	8	1	2	1
Territoires du Nord-Ouest	1	0	0	1	0	0

* Jusqu'à maintenant, aucun événement avec fuite de marchandises dangereuses n'est survenu en 2019 ou en 2018.

Figure 1: Nombre de déraillements hors d'une voie principale par mois

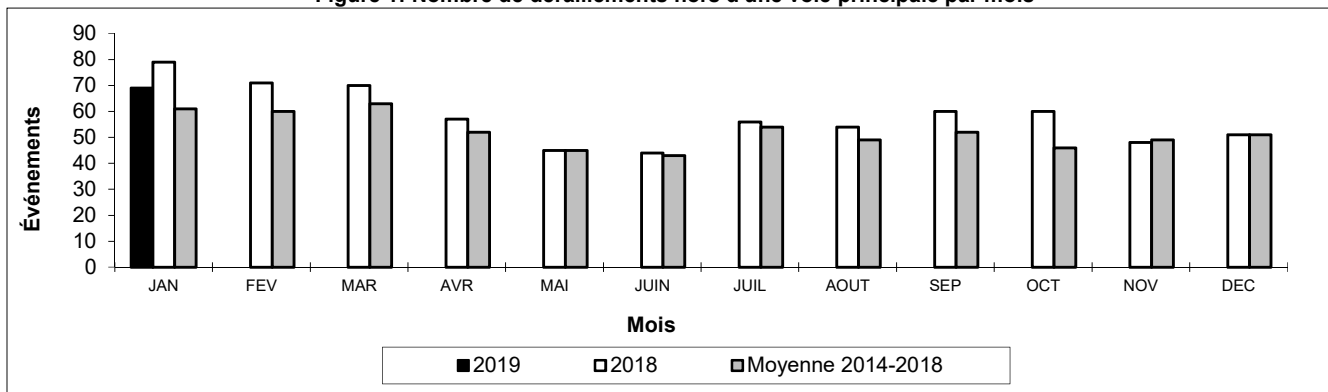
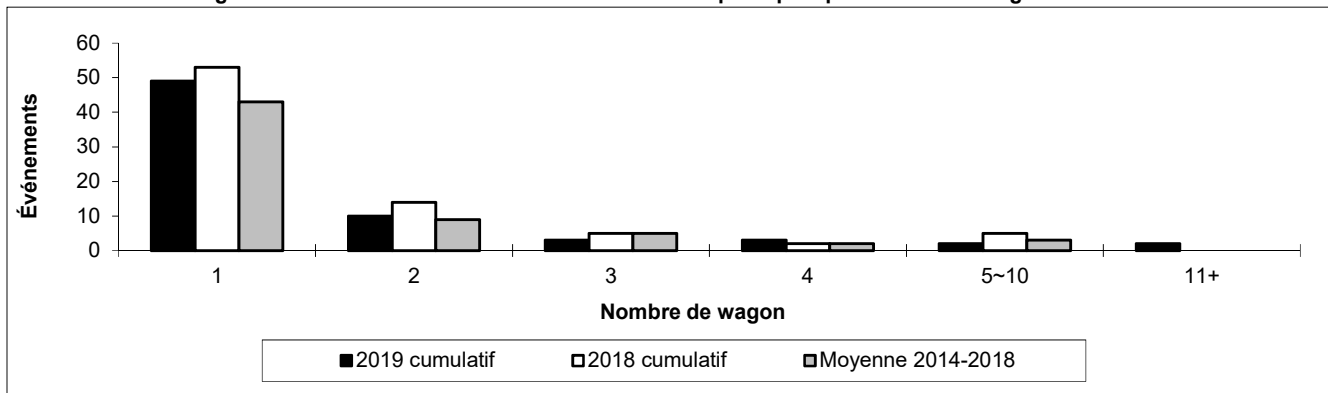


Figure 2: Nombre de déraillements hors d'une voie principale par nombre de wagons déraillés



Données produites le 26 février 2019.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.

* En vertu des nouvelles exigences de déclaration tous les déraillements sont à signaler.